

 <p><b>ACADÉMIE DE TOULOUSE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>RECRUTEMENT EN SECTIONS BINATIONALES DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE</b></p> <p><b>BACHIBAC - LYCÉE LAPÉROUSE</b></p>
--	---

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

### ❖ Qu'est qu'une section binationale ?

Les sections binationales permettent la double obtention du baccalauréat en série générale et de leur équivalent, l'Abitur allemand pour la section Abibac, le Bachillerato espagnol pour la section Bachibac, l'Esame di stato italien pour la section Esabac, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

**Le cursus en section binationale engage l'élève et sa famille pour 3 ans.** En cas de rupture de cet engagement l'élève sera amené à réintégrer l'établissement du secteur dont il relève, car la dérogation ne vaut que pour cette formation.

### ❖ Profil de l'élève

Cette formation est ouverte aux élèves de 3<sup>ème</sup> obtenant un passage en seconde, susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), avant l'entrée en classe de première, motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation.

Concernant le cas particulier des élèves bilingues qui n'auraient pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège, l'évaluation en langue est réalisée lors d'un entretien organisé par le lycée de la section envisagée.

### ❖ La scolarité

Pendant trois ans, l'élève bénéficie d'un enseignement dans la langue choisie en littérature ainsi qu'en histoire-géographie ; ces enseignements se substituent aux horaires des enseignements communs de ces mêmes disciplines. Les horaires sont :

- en sections Bachibac et Esabac : de 7h en seconde puis 8h en 1<sup>ère</sup> et terminale
- en section Abibac de 9h en seconde puis 10h en 1<sup>ère</sup> et terminale

### ❖ Calendrier, le dossier complet doit être :

déposé au collège avant le :

**envoyé au lycée Lapérouse au plus tard : Lundi 18 mai 2026**

(afin que le collège puisse transmettre le dossier au lycée au plus tard le :

)

### ❖ Liste des établissements proposant des sections binationales

<b>ABIBAC</b>	Lycée Victor Hugo à <b>Colomiers</b> (31), St Sernin à <b>Toulouse</b> (31).
<b>BACHIBAC</b>	Lycées Pyrène à <b>Pamiers</b> (09) ; Jean Jaurès à <b>Saint-Affrique</b> (12) ; Pierre d'Aragon à <b>Muret</b> (31) ; Victor Hugo à <b>Colomiers</b> (31) ; Edmond Rostand à <b>Bagnères de Luchon</b> (31) ; Maréchal Lannes à <b>Lectoure</b> (32) ; Clément Marot à <b>Cahors</b> (46) ; René Billières à <b>Argelès-Gazost</b> (65) ; Lapérouse à <b>Albi</b> (81) ; Jules Michelet à <b>Montauban</b> (82).
<b>ESABAC</b>	Lycée Pierre de Fermat à <b>Toulouse</b> (31). Pas de possibilité d'internat.





H	AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
A _____ le _____	Nom et signature du chef d'établissement :

**PIÈCES A FOURNIR :**

**Pour être complet, le dossier doit impérativement contenir les pièces suivantes :**

- Dossier de candidature dûment complété, avec les avis motivés
- Lettre de motivation rédigée par l'élève en espagnol
- Copie des bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente (2024/2025)
- Copie des bulletins du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours (2025/2026) ou (1<sup>er</sup> semestre)

**MODALITÉ D'ENVOI DU DOSSIER :**

Le dossier de candidature complet doit être transmis au collège d'origine au plus tard le.....

Le collège d'origine transmettra le dossier au lycée Lapérouse, par mail (de préférence) ou envoi postal, au plus tard le **lundi 18 mai 2026 (délai de rigueur)**.

**SÉLECTION :**

Les élèves seront recrutés sous réserve de l'obtention du passage en 2<sup>nde</sup> générale, et après décision de la commission de recrutement.

Les résultats seront communiqués aux établissements et aux familles fin mai, par mail.